

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1614 (Rect)

présenté par

M. Le Déaut, Mme Le Dain et M. Caullet

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 18 par les mots :

« notamment en donnant un élan nouveau à la physique du bâtiment ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement traduit la nécessité d'un sursaut français de la recherche technologique dans le domaine de la physique du bâtiment dont le rapport de juillet dernier fait au nom de l'OPECST par Jean-Yves Le Déaut et le sénateur Marcel Deneux sur « les freins réglementaires à l'innovation en matière d'économies d'énergie dans le bâtiment » a montré qu'il était particulièrement développé chez nos voisins européens.

Aujourd'hui la physique du bâtiment est un parent pauvre de la recherche en France, alors que le bâtiment est au cœur des efforts de la transition énergétique.

Cela concerne les technologies d'isolation pour mettre au point des produits très performants, mais restant néanmoins très faciles à mettre en œuvre, à l'instar de l'aérogel appliqué par enduit (Parex-IT), testé actuellement par l'INES à Chambéry. Cela concerne l'étude approfondie des méthodes de ventilation, en vue de concilier une isolation poussée avec le bien-être et le confort, par l'amélioration de la qualité de l'air intérieur. Cela concerne enfin la mise au point de méthodes de mesure pour rendre compte de la réalité des performances atteintes, y compris au delà des comportements d'utilisation.

L'enjeu est la conquête des immenses marchés qui s'ouvrent du fait des efforts menés partout en Europe pour améliorer la performance énergétique des constructions et accroître l'efficacité énergétique des bâtiments anciens.